

Embargo jusqu'à 14h30 (heure de Kinshasa, le 15 octobre 2009)

Déclaration à la presse du professeur Philip Alston, rapporteur special des Nations unies sur les exécutions extra judiciaires.

Mission en République Démocratique du Congo du 5 au 15 octobre 2009

J'ai visité la République Démocratique du Congo du 5 au 15 octobre et tenu des réunions à Kinshasa, au Bas-Congo (Kisantu), au Nord-Kivu (Goma), au Sud-Kivu (Bukavu et Minova), et en Province Orientale (Dungu et Doruma).

A travers la République Démocratique du Congo j'ai eu des rencontres avec les représentants du gouvernement central, provincial et local, les représentants de la police et des militaires, des juges et des procureurs, des représentants de la MONUC, des membres de la communauté diplomatique, des représentants de la société civile à tous les niveaux, des agences humanitaires, des représentants de groupes religieux, des détenus, les ex-combattants des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et Lord's Resistance Army (LRA). J'ai également rencontré de nombreux témoins de violations de droits de l'homme ainsi que des membres des familles des victimes.

Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au gouvernement de la RDC pour m'avoir invité à visiter le pays. Ceci est la preuve de la volonté du gouvernement de coopérer avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et mérite d'être reconnu. Je suis également reconnaissant à la MONUC qui n'a épargné aucun effort pour favoriser le succès de ma mission. Les deux SRSG adjoints, Madame Leila Zerrougi et Monsieur Ross Mountain, le commandant des forces Monsieur Babacar Gaye et Monsieur Todd Howland, directeur du Bureau conjoint des droits de l'homme se sont dépassés pour m'aider. Ils ne doivent néanmoins pas être tenus responsables de l'analyse et des recommandations que j'ai faites en ma capacité d'expert indépendant.

La définition que fournit le droit international des exécutions extrajudiciaires est bien plus large que celle contenue dans la législation de la RDC. Elle comprend les tueries commises par les forces gouvernementales ainsi que celles perpétrées par d'autres groupes ou individus envers lesquelles le gouvernement a un devoir d'investigation, de poursuite et de sanction.

L'un des problèmes les plus préoccupants est la privatisation totale de l'Etat. Les militaires sont peu ou souvent pas payés. Ils se financent souvent par l'extorsion et le vol commis dans la communauté. La MONUC fournit la plupart de leurs rations alimentaires. Un système de justice inefficace tolère et parfois même encourage l'apparition de la justice populaire au sein des communautés locales. Les soins de santé et l'éducation sont donnés en sous-traitance («outsourced») aux institutions internationales ; d'ailleurs les autorités gouvernementales se plaignent que celles-ci ne font pas assez. Le gouvernement central n'assure le budget que d'une seule prison dans l'ensemble du pays. Les autres continuent à fonctionner car des administrateurs souvent auto-désignés commettent des exactions sur les prisonniers et les membres des familles de ceux-ci. Ce phénomène de privatisation réduit l'urgence de toute réforme fiscale et d'une responsabilisation. Le gouvernement se contente de trouver

des ressources pour satisfaire ses propres besoins. Les solutions à ce phénomène dépassent la portée de mon rapport. Néanmoins, tant que ce problème n'est pas abordé de façon énergique, la capacité du gouvernement à garantir la sécurité, la justice et le respect des droits de l'homme ne pourra qu'en pâtir encore davantage et les milliards de dollars versés par la communauté internationale n'auront pas servi à la mise en place d'un cadre institutionnel durable.

Tueries commises par l'armée congolaise et les FDLR au Nord et Sud-Kivu

Kimia II, l'opération militaire de l'armée congolaise (FARDC) avec l'appui de la MONUC dans les Kivus contre les groupes armés des FDLR, qui a commencé officiellement au mois de février 2009, poursuit en ensemble d'objectifs, mais sous le prisme des droits de l'homme, elle a eu des conséquences catastrophiques : des centaines de milliers de personnes déplacées, des milliers de cas de viol, des centaines de villages entièrement brûlés, et au moins mille victimes civiles. En outre, les mines situées dans les Kivus n'ont toujours pas été démilitarisées et continuent d'être exploitées par des groupes armés, en particulier par les FARDC.

Un manque de planification, de coordination et de coopération dans le cadre de Kimia II est à l'origine des tueries prévisibles et répétées, y compris des massacres dans le Sud-Walikale et à Masisi perpétrés par les FDLR. Des villages laissés sans aucune protection par les FARDC ou la MONUC sont ainsi devenus des cibles faciles pour les forces des FDLR. Depuis le mois de janvier 2009, les FDLR ont commis en moyenne 50 à 60 tueries par mois, alors qu'il y en avait moins de dix par mois en 2008. Des cas de viol brutaux ont accompagné ces atrocités. Beaucoup de ces événements constituaient des actes de représailles contre des civils suspectés d'avoir coopéré avec les FARDC lorsque celles-ci contrôlaient la région. De nombreux commandants en chef des FDLR, notamment ceux qui résident actuellement en Allemagne ont joué un rôle décisif dans ces opérations. Or, ils vivent en toute liberté.

Dans beaucoup d'autres régions ce sont les FARDC elles-mêmes qui constituent le plus grand risque direct à la sécurité. Le manque de vérification (vetting) des ex-membres de groupes armés, en particulier ceux de l'ex-Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), et une carence de formation et de planification au moment de l'intégration des ex-CNDP et autres groupes au sein des FARDC dans les Kivus a mené, sans surprise, à des cas de violations commises par l'armée contre les civils et n'a pas pu mettre fin à l'existence de structures parallèles de commandement ex-CNDP au sein de l'armée. Le processus de mise en place d'une armée professionnelle n'a pas encore véritablement commencé. La formation a été, dans le meilleur des cas, qu'extrêmement superficielle, même quand elle s'adressait aux commandants. Le nombre précis de soldats est inconnu et la composition des unités militaires vague. Les uniformes des soldats n'indiquent que rarement leur nom ou celui de leur brigade. Les efforts continus de l'EUSEC pour mener à bien un recensement au sein de l'armée sont indispensables pour professionnaliser les forces armées.

J'ai reçu des informations dignes de foi quant à des tueries importantes non-rapportées commises par les FARDC en 2009 dans les Kivus. A Shalio (près de Busurungi au Nord-Kivu) il semblerait que les FARDC, commandées par le Colonel Zimulinda, ait attaqué un camp de fortune de réfugiés Hutu Rwandais le 26 avril

2009. Les FARDC ont entouré le camp, tiré et battu à mort au moins 50 réfugiés et ont entièrement brûlé le camp. Il semblerait que quelques 40 femmes aient été enlevées dans ce camp. Un petit groupe de dix femmes qui a pu s'échapper a témoigné avoir subi des viols collectifs. Les femmes portaient des marques de blessures graves. On leur avait coupé des morceaux de leurs seins. Le sort des trente autres femmes est inconnu. Le 10 mai, au moins 96 civils ont été massacrés par les FDLR à Busurungi à titre de représailles des tueries de Shalio. J'ai également reçu des informations quant à des tueries commises par les FARDC sur l'axe Nyabiando-Pinga au Nord-Kivu. Une enquête sérieuse devrait être entreprise.

Outre ces assassinats à grande échelle commises par les unités des FARDC, il y a aussi des cas de meurtres isolés commis par des soldats. Le fait que le gouvernement n'arrive pas à fournir régulièrement les rations alimentaires et payer la solde des soldats et les détournements de fonds commis par les commandants obligent les soldats à vivre aux dépens de la population. J'ai ainsi reçu de nombreux témoignages de tueries commises lors de vols des denrées alimentaires et autres articles nécessaires à la survie, et de cas de décès lorsque les civils étaient forcés de porter les bagages des FARDC. Il va de soi que le nombre de violations décroît de façon spectaculaire dans les régions où les FARDC sont payées et nourries.

Province Orientale et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

Dans le passé plus de 1 200 civils ont été tués de façon brutale par les LRA. Beaucoup étaient des règlements de compte à la suite des opérations militaires lancées par le gouvernement. Tant l'opération Rudia I (opération conjointe FARDC-MONUC du mois de septembre 2008) que l'opération Lightning Thunder (opération conjointe FARDC-Ouganda-SPLA avec appui logistique des Etats-Unis de décembre 2008) ont été immédiatement suivies de représailles sous forme de tueries perpétrées par la LRA. A Dungu et à Duruma j'ai parlé à des adultes et des enfants qui avaient été enlevés par la LRA. Lors de ces attaques, des enfants ont été obligés de servir comme soldats et ont été formés pour tuer ; des personnes ont été battues à mort avec des bâtons et des machetes sous l'œil des membres de leurs familles. Compte tenu de l'historique des tueries à titre de représailles commises par la LRA en Ouganda et au Soudan, ces massacres étaient prévisibles et le gouvernement et la MONUC auraient dû faire preuve de davantage de diligence pour accorder la priorité à la protection des civils lors de la planification des opérations militaires. C'est un impératif du droit humanitaire international et du droit des droits humains.

Il existe une différence criante et préoccupante entre les allégations de succès de l'opération Rudia II (opération conjointe FARDC-MONUC mars 2009-en cours) avancées par les forces armées et la réalité sur le terrain. Le commandant FARDC de Rudia II a confirmé avec insistance que la mission avait réussi et que le territoire du Congo était désormais nettoyé des forces de la LRA. Toutefois, et même si les massacres de septembre-décembre 2008 ne se sont plus répétés, la LRA continue ses incursions régulières au Congo. Au mois de juillet 2009, par exemple, il y a eu au moins 56 attaques de la LRA qui ont abouti à 40 meurtres et 157 enlèvements. Au mois d'août on parle de 32 attaques, 15 meurtres et 39 enlèvements. Au mois de septembre il y a eu au moins 22 meurtres et 37 enlèvements. Un témoin a décrit une attaque il y a à peine deux semaines au cours de laquelle les membres de la LRA ont volé et essayé d'enlever la sœur du témoin, alors qu'elle travaillait dans les champs.

Les besoins sécuritaires de la province Orientale n'ont pas suffisamment retenu l'attention de la communauté internationale. Le défi est d'autant plus grand que le territoire est vaste et l'accès difficile. Il y a une petite présence de la MONUC mais les effectifs et les capacités ne sont pas suffisants pour réagir efficacement face aux menaces. En dépit d'efforts de la part de la MONUC, la communication avec la population laisse beaucoup à désirer. Les efforts de communication de la MONUC avec la population ont été inadéquats. En partie, il s'agit d'un simple échec de relations publiques. Les efforts ont été insuffisants pour : (i) expliquer le rôle de la MONUC à la population ; (ii) veiller à ce que des avantages tangibles tels que l'approvisionnement en électricité et couverture radio soient assurés et (iii) qu'un réseau de communication communautaire soit mis en place pour améliorer la sécurité et permettre à la MONUC et aux FARDC de réagir rapidement en cas d'attaque ou de menace crédible.

Par ailleurs, il importe que les incidents majeurs et les tueries fassent l'objet d'une évaluation et d'un rapport en temps voulu. On sait que le rapport des enquêtes du Bureau conjoint des droits de l'homme de la MONUC dans le cas des massacres commis par la LRA à la fin de 2008 ne sont toujours pas disponibles, neuf mois après ces incidents. Des retards dans l'obtention d'autorisations de publication semblent saper l'efficacité du travail sur le terrain. La LRA sévit au Bas-Uélé, Haut-Uélé, sud-Soudan, jusqu'en République Centrafricaine et constitue toujours une menace véritable en RDC. Face au refus du gouvernement de reconnaître ce fait, la population a voté avec ses pieds : un grand nombre de personnes déplacées refuse toujours de rentrer dans leur région. La LRA est aussi devenue une menace régionale, ayant attaqué des civils dans le nord de l'Ouganda, en RDC, au sud-Soudan et en République Centrafricaine. On estime à 65 000 le nombre de civils tués au cours des vingt dernières années et à plus de deux millions le nombre de personnes déplacées. En dépit de sa petite taille la LRA sème la panique et continuera de le faire à moins qu'une solution régionale ne soit trouvée. Il faut ainsi une conjugaison de nouvelles pensées stratégiques militaires et de mesures tactiques pour encourager et faciliter les désertions dans les rangs de la LRA.

Tout comme dans les Kivus, de nombreux interlocuteurs ont identifié les FARDC comme étant la menace la plus grave en matière de sécurité dans la province Orientale. Pour une bonne partie de l'année courante, les gardes républicaines étaient déployées en Orientale mais au cours des derniers mois, une nouvelle brigade des FARDC comprenant des membres des ex-CNDP est arrivée du Nord-Kivu pour remplacer la Garde républicaine. On pouvait prévoir que cette nouvelle brigade, responsable d'harcèlements, de pillages, de viols et d'assassinats dans les Kivus allait agir de la même façon en Orientale. La plupart des actes restent impunis, la population ne sachant pas qu'il est possible de porter plainte et ne sachant à qui s'adresser. Un procureur militaire est arrivé à Dungu pour la première fois la semaine passée. Au cours des deux mois et demi passés, il y a eu au moins quinze meurtres commis par les FARDC en Haut-Uélé, la plupart accompagnés de pillage et de vol. Dans un cas, deux femmes ont été tuées pour avoir résisté à un viol collectif par des soldats. On s'attend à ce que, au fur et à mesure que les soldats de la brigade intégrée remplacent la Garde républicaine en Orientale, le nombre de ces abus augmente. On s'attend également que les groupes d'auto-défense des villageois s'organisent à nouveau et envisagent de prendre les armes face à l'impunité des FARDC. La province Orientale

se trouve à un tournant critique et tous les signaux d'alarme sont allumés annonçant une répétition des violences constatées dans les Kivus.

Assassinats politiques au Bas-Congo et à Kinshasa

Le gouvernement a nié les assassinats à motif politique de centaines de civils à Kinshasa (partisans du parti de Bemba) et au Bas-Congo (partisans de Bunda Dia Kongo) en juin 2006, début 2007 et janvier et mars 2008, perpétrés par les forces de sécurité de la RDC. La communauté internationale n'y a pas prêté grande attention non plus. Aucune institution n'a dû rendre compte de ces assassinats et de cette répression à grande échelle. Ces actes sont dus, entre autres, à la police (en particulier le bataillon Simba, l'unité de police intégrée et services spéciaux), à l'Agence nationale de renseignement (ANR), à la Garde républicaine et à l'Etat major de renseignements militaires (DEMIAP).

La position dominante d'un appareil d'état hautement répressif m'est apparue clairement lorsque je me suis rendu à Kisantu au Bas-Congo en début de semaine pour m'entretenir avec des témoins des assassinats de partisans du BDK, entretiens rendus impossibles dans ce district en violation flagrante de la liberté de mouvement et de communication due au rapporteur spécial des Nations unies par le gouvernement hôte. Le maire de Kisantu, sous les ordres du Gouverneur, a présenté des prétextes peu valables et futiles pour justifier cette interdiction répressive. En outre, dès que j'ai quitté Kisantu, la personne qui avait organisé les rencontres a été immédiatement arrêtée par la police, ce qui a nécessité mon retour à Kisantu afin d'assurer sa libération. Je reste profondément préoccupé par la sécurité de cette personne et des témoins et ferai tout ce qui est dans mon pouvoir pour suivre cette situation. J'ai par ailleurs présenté une plainte officielle au gouvernement en rapport avec cette violation des obligations assumées envers le Conseil des droits de l'homme.

Morts en prison

Mes interlocuteurs, y compris le Ministre de la justice, qui est responsable du système pénitentiaire, étaient unanimes pour dénoncer les conditions atroces des prisons. J'ai pu visiter la prison centrale de Goma où je me suis entretenu avec quelques détenus. La prison a une capacité de 150 personnes mais contient 800 prisonniers vivant dans une saleté indescriptible. La prison leur fournit une seule ration alimentaire largement insuffisante par jour. Par conséquent, ils dépendent essentiellement de leurs familles pour se nourrir. Etant donné que le contrôle interne des prisons est laissé entièrement aux mains des prisonniers, les plus forts se taillent la part du lion des rations alimentaires. Les plus faibles et ceux qui n'ont pas de famille à proximité, perdent graduellement du poids et sont davantage exposés aux maladies. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup meurent en prison.

Le nombre de prisons et de prisonniers au Congo n'est pas connu. Les registres ne sont pas entretenus. Beaucoup de prisonniers pourrissent en prison, même après avoir servi leur sentence. La grande majorité de prisonniers n'a pas été jugée. Essentiellement, le système carcéral est un dépotoir où l'on entasse les ennemis de l'Etat et ceux qui sont trop pauvres pour soudoyer le système judiciaire. Les conditions abominables, ainsi que la corruption et un contrôle minimal de l'Etat font que les fuites sont monnaie courante, exacerbant davantage la situation d'impunité.

Violence sexuelle et exécutions extrajudiciaires

La violence sexuelle à grande échelle continue de sévir. Les chiffres ne sont pas à même de projeter le degré d'horreur de cette violence. Des femmes et des fillettes, et même des bébés, ont subi des viols collectifs ; des fusils, des bâtons, du sable et de la colle ont été insérés dans leurs corps ; leurs organes génitaux ont été mutilés. Certains auteurs de viols sont allés aussi loin que d'arracher des fœtus de l'utérus de la femme. Des victimes ont ainsi été littéralement violées à mort. J'ai reçu des témoignages de viols collectifs dans les Kivus d'une brutalité telle que les femmes ont succombé à leurs hémorragies et à leurs blessures dans les jours ou les semaines qui ont suivi les viols. D'autres victimes ont été exécutées immédiatement après le viol ; les membres de la famille qui ont essayé de s'interposer ont également été tués. Même si les preuves statistiques ne sont pas encore complètes, des preuves circonstanciées provenant de diverses sources montrent que les viols et les tueries sont particulièrement perniciox lorsque les groupes armés agissent à titre de riposte contre les communautés suspectées de collaborer avec la partie opposée. Ceux qui travaillent avec les victimes des viols ont également été attaqués et menacés.

En dépit de cette situation cauchemardesque et toute l'attention qu'elle a suscitée au niveau politique, les autorités continuent de nier l'étendue du problème. Lorsque j'ai interrogé une haute autorité militaire à l'est de la RDC sur les violences dans sa région, il m'a répondu que seul 15 pourcent des allégations des ONG étaient justifiées, que la plupart des autres cas n'était que des inventions, et que c'était après tout dans la nature de la femme d'être infidèle. Le fait est que le nombre et la gravité des attaques ne s'estompe pas et semble même s'aggraver. C'est particulièrement le cas dans le Kivus, où le nombre important de viols a augmenté après le lancement des opérations militaires du début 2009. Ce sont les membres des groupes armés qui sont responsables de la majorité des cas de viol dans les Kivus.

Impunité et systèmes de justice pénale et militaire

L'impunité est une cause principale de la continuation des tueries et est le résultat des lacunes graves du système judiciaire à tous ses niveaux. L'impunité est si étendue que même Bosco Ntaganda, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI pour avoir enrôlé des enfants soldats en Ituri, a été intégré dans les FARDC et détient un poste de commandement supérieur, quand bien même officieux, au sein de l'opération Kimia II. Beaucoup d'autres, notamment Sultani Makenga, Bernard Byamungu et Salumu Mulenda, qui ont des dossiers détaillés de crimes de guerre et autres violations graves, se sont vus accorder des postes de responsabilité au sein de l'armée.

A travers le pays, la corruption endémique et l'ingérence politique font que l'argent et les connaissances peuvent vous éviter enquêtes, poursuites et jugement. Des juges m'ont avoué avoir reçu des menaces dans l'exercice de leurs fonctions et reçu des propositions de pots-de-vin. Ils manquent d'ailleurs cruellement de ressources. La désignation, la révocation et la promotion des juges se fait souvent dans un contexte d'ingérence politique. La nouvelle Cour militaire opérationnelle établie dans le cadre de Kimia II a permis quelques progrès timides dans la poursuite d'un petit nombre de

soldats de rang inférieur, mais cette cour souffre d'un manque d'effectifs, ne peut conduire des enquêtes indépendantes et ne dispose pas de pouvoirs pour entamer des poursuites de haut niveau.

La peur empêche beaucoup de victimes et de témoins potentiels de dénoncer les crimes. Il n'existe aucun programme de protection de victimes au sein du gouvernement congolais. La MONUC a mis sur pied un très petit programme de protection, avec un effectif limité et des ressources restreintes, l'empêchant d'assurer la protection nécessaire.

Le rôle de la MONUC

La MONUC remplit des fonctions d'une extrême importance. J'ai été très impressionné par le professionnalisme et le dévouement de son personnel mais la dimension « droits de l'homme » de ses activités a besoin d'être repensée. Le Bureau conjoint des droits de l'homme a fait un excellent travail et les nouvelles équipes conjointes de protection créées pour servir d'alarme précoce dans des situations de menace sécuritaires constituent un pas dans la bonne direction pour assurer la protection des populations civiles. Néanmoins, elle souffre de pénuries de ressources et rencontre de nombreux obstacles quant à l'accès et l'on ne donne pas toujours suite à ses recommandations.

Les problèmes principaux sont de deux ordres. Il y a d'abord les tensions inévitables qui découlent de la subordination de la composante « surveillance droits de l'homme » à l'autorité d'une mission de maintien de la paix. La surveillance des droits de l'homme sera toujours perçue par certains comme un obstacle sur la voie des réformes politiques. On aura ainsi tendance à la reporter à plus tard, à la diluer, voire même la décourager. Quand bien même faite généralement de bonne foi, cette tendance sape la crédibilité et l'efficacité des activités « droits de l'homme ». Les arrangements actuels dans le cadre de la MONUC ne résolvent pas de façon satisfaisante ce problème et le rôle constructif du Haut commissariat des droits de l'homme ne ressort pas clairement dans ce contexte. Il y a ensuite le fait que le mandat du Conseil de sécurité a transformé la MONUC en une partie au conflit dans les Kivus. Cela crée inévitablement un conflit d'intérêts quant à la capacité et la volonté de la MONUC d'enquêter sur les allégations de violations commises par les FARDC ou par ces propres forces. Même dans l'hypothèse d'une performance sans faute de ses tâches, la perception de manque d'indépendance devient inévitable. Il faut ainsi penser à créer un nouveau mécanisme capable de garantir un rôle de surveillance et une capacité redditionnelle indépendante, efficace et crédible.

Le système des Nations Unies a fait des efforts significatifs pour documenter les violations de droits de l'homme commises entre 1993 et 2003 (« mapping »). C'est un projet indispensable et un pas important sur la voie de la responsabilisation, et les conclusions devraient être publiées dans les trois mois à venir.

Pour compléter les points susmentionnés, mon rapport au Conseil des droits de l'homme se penchera également sur les questions relatives au rôle de la police et de la nécessité d'une réforme ambitieuse, sur la question des milices d'auto-défense et des exécutions commises par la justice populaire, sur l'assassinat de journalistes et de « sorcières » et sur la protection des défenseurs de droits de l'homme, ce dernier point

ayant une importance particulière, compte tenu du harcèlement et de l'intimidation constante que subissent ceux-ci.

Recommandations

Il y a bien longtemps que l'on ressent une fatigue de recommandations en RDC. Des centaines de rapports contiennent des milliers de propositions de réformes, pour la plupart sans suite. Il est donc inévitable de se fixer des priorités. Les six recommandations ci-dessous sont tant nécessaires que réalisables dans les six mois à venir. Au mois de juin 2010 je ferai rapport au Conseil des droits de l'homme sur les progrès obtenus sur chacune d'elles.

1. L'impunité est chronique. Pour les FARDC, souvent tout est permis. Ses soldats ne courent pas un grand risque d'être punis pour le viol ou le pillage de la population civile. Leur anonymat et leurs armes leur assurent l'impunité en cas de crime. Par conséquent, dans un premier temps, il faut exiger le port d'un uniforme portant le nom de l'individu ainsi que son appartenance à son unité militaire. Le Conseil de sécurité doit en faire une condition préalable à toute assistance.
2. La présence de présumés auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves au sein des forces armées est un message très fort aux autres militaires qui se disent que l'impunité règne et que la brutalité et la force l'emportent sur la loi. Le slogan selon lequel « la paix d'abord, la justice ensuite » ignore fondamentalement la dynamique en cours. Il n'y aura ni paix, ni justice tant que le gouvernement et la communauté internationale ne prendront au sérieux la nécessité de traduire immédiatement devant la justice les auteurs présumés de crimes haineux. Accorder à des individus tels que Bosco Ntaganda, Innocent Zimulinda, Sultani Makenga, Bernard Byamungu et Salumu Mulenda un sursis provisoire (pour quelques années seulement nous dit-on) équivaut à tourner en dérision les droits humains. Aucun raisonnement stratégique sophistiqué ne devrait occulter ce fait.
3. Mes rapports ont une fonction fondamentale : servir de sonnette d'alarme. Et ces sonnettes d'alarmes retentissent fortement en RDC. A l'heure actuelle, Kinshasa et le Bas-Congo constituent un terreau fertile pour d'autres tueries des forces de sécurité à l'approche des élections. En Orientale, on devrait s'attendre à une multiplication des cas de violations par les FARDC et à des attaques sporadiques continues de la LRA. Des affrontements entre les groupes d'auto-défense et les FARDC sont aussi possibles à moins que des mesures de prévention ne soient prises urgemment. Dans les Kivus, la population civile paiera un lourd tribut lors des attaques de représailles des FDLR si l'on n'y prévoit pas des mesures de protection renforcées. Il incombe au gouvernement et à la communauté internationale d'assurer la responsabilité de mise en place de mesures préventives immédiates.
4. La réforme du secteur sécuritaire est complexe et nécessite beaucoup de temps. Une question fort négligée est celle de l'avenir de la Garde républicaine. C'est une véritable bombe à retardement. A moins d'intégrer complètement la

Garde républicaine au sein des FARDC, on court le risque d'en faire un obstacle incontrôlable et explosif sur la voie des élections libres et de la gouvernance démocratique.

5. Être un prisonnier en RDC est sans doute pire que de se retrouver en enfer. Le système carcéral irresponsable et sans pitié est la cause de la mort de nombreux prisonniers. Le nombre véritable de prisons et de prisonniers n'est pas connu. La surpopulation carcérale est choquante, même selon les normes des pays les plus pauvres. D'innombrables prisonniers restent en prison des années sans être jugés et beaucoup meurent de faim. Un budget raisonnable doit être prévu pour toutes les prisons, et un recensement de la population carcérale devrait être effectué dans les six mois. Le délai qu'un prisonnier peut passer en détention préventive devrait être conforme aux normes internationales de droits de l'homme. Les prisonniers détenus en violation de ces normes devraient être libérés et tous les lieux de détention appartenant aux acteurs non-autorisés par la loi devraient être fermés.
6. Une attention urgente doit être accordée à l'amélioration et à la restructuration de la capacité des Nations Unies à surveiller et à faire état des violations des droits de l'homme en RDC de façon efficace, indépendante et crédible. Alors que les dispositions actuelles sont pertinentes par certains égards, beaucoup reste encore à faire.